

**004 Numéro de contrôle de la notice bibliographique associée (NR)****Indicateurs et Codes de sous-zones**

Cette zone ne comporte pas d'indicateurs ni de codes de sous-zones.

---

**DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE**

Cette zone renferme le numéro de contrôle de système d'une notice bibliographique MARC qui représente la description du document pour lequel une notice de fonds distincte a été créée. La zone 004 lie une notice de fonds distincte à la notice bibliographique qui lui est associée. Aux fins d'échange, l'organisme à l'origine de l'échange doit fournir la documentation de la structure du numéro de contrôle ainsi que les conventions d'entrée des données aux organismes partenaires auxquels l'échange est destiné. La notice bibliographique MARC associée est distribuée aux partenaires de l'échange avant la distribution d'une notice de fonds distincte.

Un organisme qui reçoit une notice de fonds distincte peut déplacer, de la zone 004 à l'une des zones suivantes OXX de numéro de contrôle, le numéro de contrôle de la notice bibliographique associée du système fournisseur et placer son propre numéro de contrôle de notice bibliographique associée dans la zone 004 :

- 010 Numéro de contrôle de la Bibliothèque du Congrès
  - 014 Numéro de liaison
  - 016 Numéro de contrôle de l'agence bibliographique nationale
  - 035 Numéro de contrôle de système
- 

**CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES**

La zone 001 peut être générée par le système.

**Information sur le fonds intégrée**

Lorsque l'information sur les fonds est intégrée à une notice MARC bibliographique associée, il ne faut pas utiliser la zone 004.

[ Page blanche ]